

Questions orales

M. Broadbent: Vous devriez faire quelque chose.

M. Johnston: Le bureau de conciliation a fait une proposition précise qui va très loin quant à l'application de la loi. Le député prétend-il . . .

M. Broadbent: Accordez la parité.

M. Johnston: Il ne faut pas oublier, madame le Président, ce que j'ai dit au début de mon intervention. Il s'agit de groupes qui se trouvent être composés majoritairement de femmes. Nous ne parlons pas simplement des femmes. Je n'aime pas beaucoup que l'on m'accuse d'être sexiste. Je tiens à dire au député d'Oshawa que j'ai quatre filles et que je m'intéresse beaucoup . . .

Des voix: Bravo!

Mme le Président: A l'ordre.

LA POSITION DU MINISTRE

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, c'était très touchant. Il se trouve que je suis la fille d'un . . .

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Seul un ministre qui semblait fier d'avoir quatre filles pouvait rire d'un tel lapsus.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Votre jupon dépasse.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Madame le Président, je voudrais dire . . .

Mme le Président: A l'ordre. Je déteste jouer les rabat-joie, mais nous devons poursuivre la période des questions.

M. Broadbent: Il est clair, madame le Président, que le gouvernement croit à l'égalité des femmes à la condition que ça ne lui coûte pas un sou. Tout est là. Le ministre l'a fait clairement sentir dans sa réponse. Je voudrais qu'il le confirme ou le démentisse. Si j'ai bien compris, il a dit que l'égalité représenterait des dépenses. Veut-il dire aux Canadiennes qu'elles ne doivent pas s'attendre à ce que les libéraux leur donnent l'égalité si le gouvernement doit payer pour cela?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, je ne riais pas du lapsus ni du jupon du député.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Johnston: Je tiens seulement à signaler que le député n'a pas du tout compris le problème. En ce qui concerne nos propositions, nous avons cherché à augmenter le salaire des groupes professionnels constitués surtout de femmes, de 13.8 p. 100 et 35 p. 100 en moyenne, pour la première moitié du contrat.

● (1430)

A mon avis, c'était une offre très généreuse, madame le Président. J'ajouterais que cela n'a rien à voir avec la situation

du marché du travail. Il s'agit d'essayer de résoudre les difficultés posées par l'existence de sous-groupes, de 22 sec-teurs de rémunération et de 13 échelons de salaire, certains groupes étant constitués principalement de femmes, trois exacte-ment, et quatre constitués surtout d'hommes. Cela n'a rien à voir avec l'égalité pour les femmes, car les hommes sont très bien représentés dans chacun de ces groupes. Le plus impor-tant compte un tiers d'hommes qui bénéficient également de cette augmentation; un autre groupe est composé de 50 p. 100 d'hommes et l'autre, comme je l'ai dit, compte 35 hommes et 36 femmes. Je vois mal comment le député d'Oshawa peut reprocher à nos propositions de défavoriser les femmes.

* * *

L'INDUSTRIE

LA RECOMMANDATION DE REDÉPLOYER LES CHÔMEURS

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Madame le Président, je suis heureux de voir que les dames passent avant les hommes pendant la période des questions.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce, qui a été «olsonisé». La principale recomman-dation du mémoire Olson présentée au cabinet figure à la page 37. La voici:

... le redéploiement du capital humain du Canada à partir de régions ou d'industries qui ont un faible taux de productivité ou de rendement vers des industries ou des régions d'exploitation des ressources ou axées sur les ressources et vers des industries ou des régions qui ont un taux de productivité élevé ou qui sont axées sur la haute technologie.

C'est la principale recommandation du mémoire. Il faudrait inciter les gens à quitter les régions où le taux de chômage est élevé pour s'établir ailleurs. La question que je veux poser au ministre est la suivante: s'agit-il de la solution finale trouvée par le gouvernement pour résoudre le problème de chômage dans des provinces comme Terre-Neuve, où le taux de chô-mage peut atteindre jusqu'à 79.8 p. 100? Le gouvernement a-t-il pour politique de faire déménager les habitants de ces régions ailleurs, qu'ils le veuillent ou non?

Est-ce que cette nouvelle politique explique le fait qu'on ait réduit de moitié l'aide accordée dans le cadre des programmes du MEER à Terre-Neuve? Est-ce que cela explique la réduction de l'aide au transport? Est-ce pour cela que le ministre a refusé d'accorder une subvention au chantier naval de Saint-Jean de Terre-Neuve alors qu'il a accordé 40 millions de dollars à Vancouver et d'autres subventions à Halifax et à Saint-Jean du Nouveau-Brunswick? Est-ce la solution définitive trouvée par le ministre pour résoudre le problème des régions défavorisées?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Com-merce): Madame le Président, d'abord, dans la prémisse de sa question, mon honorable ami reconnaît que le document dont il a cité un extrait n'est pas un énoncé de politique gouvernemen-tale. Il a parlé d'une proposition que quelqu'un aurait faite au Cabinet.